

Catégorie A

Mouvements et promotions - 2^{ème} semestre 2014 CAPN n°3 des 28 et 29 avril 2014

La CAP Nationale des IDiv s'est réunie les 28 et 29 avril 2014 sous la présidence de Mme CASTELEYN, responsable du bureau RH1B pour traiter de l'ordre du jour suivant :

Mutations et promotions IDiv HC et IP sur postes C2 et emplois administratifs.

Mutations et promotions IDiv CN sur postes C3 et administratifs.

Promotions des IDiv à la Hors Classe à titre personnel.

1ères affectations des IDiv CN.

Mutations IDiv CN sur postes hors métropole.

Désignation de responsables de SIP.

Nomination au grade d'IDiv et 1ère affectation lauréat sélection « experts ».

En préambule, les élus **F.O.-DGFIP** ont formulé la déclaration liminaire (reproduite en fin de compte-rendu) par laquelle :

- Ils prennent acte de l'évolution positive de la direction générale en ce qui concerne les rapprochements d'époux,
- Ils continuent de revendiquer un séquençement des CAP permettant, dans l'ordre, de traiter les mutations des IDiv HC puis les promotions d'IDiv à CN, puis ensuite les mutations des IDiv CN et enfin les promotions au grade d'IDiv CN pour les IFIP du vivier. Ce système, pratiqué en son temps dans la seule ex-DGCP avait comme avantage majeur de permettre aux collègues de connaître les emplois vacants au moment du dépôt de leurs desiderata et donc de ne pas postuler à l'aveugle comme maintenant. On voit d'ailleurs les limites, pour ne pas dire l'absurdité, du système actuel qui laisse 21 emplois vacants filière GP et 1 filière fiscale. Pour autant, l'administration s'obstine dans ce mode de fonctionnement, aidée en cela par les autres OS qui refusent le séquençement !
- Ils revendiquent les possibilités de promotion sur place (cf ci-dessous),
- Ils alertent sur les difficultés toujours croissantes d'exercice des missions,
- Ils tirent le signal d'alarme sur les menaces pesant sur leurs débouchés de carrière
- Ils rappellent que **F.O.-DGFIP** appelle tous les personnels à la grève le 15 mai 2014.

L'administration a communiqué aux OS en début de séance la synthèse chiffrée des mutations et promotions (arrêtée au 25 avril 2014 pour demandes et vacances).

Bilan des mutations/promotions – 2ème semestre 2014 - arrêté au moment de la publication du projet et comparatif avec le même mouvement de 2013

| | GP | FF | Total FF + GP | 2ème semestre 2013 |
|---------------------------|-----------|---------------|----------------------|---------------------------|
| Total des demandes | 1134 | 978 | 2 112 | 1853 (1024 GP et 829 FF) |
| Dont : | | | | |
| Mutations IDIV CN | 221 | Non identifié | | 224 GP |
| Mutations IDIV HC | 227 | Non identifié | | 268 GP |
| Promotions IDIV CN | 385 | Non identifié | | 270 GP |
| Promotions IDIV HC | 301 | Non identifié | | 262 GP |

| | GP | FF | Total FF + GP | 2ème semestre 2013 |
|-------------------------------|-----------|-----------|----------------------|---------------------------|
| Les vacances initiales | 166 | 99 | 265 | 119 GP + 87 FF = 206 |
| IDIV CN comptable | 50 | 8 | 58 | 26 GP |
| IDIV CN non comptable | 29 | 35 | 64 | 30 GP |
| IDIV HC comptable | 77 | 45 | 122 | 53 GP |
| IDIV HC non comptable | 10 | 11 | 21 | 10 GP |

NB : à ajouter 6 postes « gelés » en vacance (3 pour IDiv HC FF et 3 pour IDiv CN FF)

| | GP | FF | Total FF + GP | 2eme semestre 2013 |
|-----------------------|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------------|
| Les mutations | 132 | 91 | 223 | 149 GP + 86 FF = 235 |
| IDiv CN comptable | 30 | 16 | 46 | 70 IDIV CN GP + 65 IDIV CN FF = 135 |
| IDiv CN non comptable | 23 | 42 | 65 | |
| IDiv HC comptable | 74 | 29 | 103 | 79 IDIV HC GP + 21 IDIV HC FF = 100 |
| IDiv HC non comptable | 5 | 4 | 9 | |

| | GP | FF | Total FF + GP | 2eme semestre 2013 |
|-----------------------|--------------------|----------------|------------------------|---|
| Les promotions | 106 | 96 | 202 (+ 14 IP promo C2) | 82 GP + 102 FF = 184 (+ 23 IP en filière fiscale sur du C2) |
| IDiv CN comptable | 36 (dont 3 art 23) | 4 | 40 | 56 IDIV CN GP + 70 IDIV CN FF = 126 |
| IDiv CN non comptable | 20 (dont 4 SP) | 56 | 76 | |
| IDiv HC comptable | 35 | 24 (dont 2 SP) | 59 | 26 IDIV HC GP + 32 IDIV HC FF = 58 |
| IDiv HC non comptable | 15 (dont 4 SP) | 12 | 27 | |

SP= Sur Place

NB : 19 cadres promus IDiv HC (6 GP et 13 FF) à titre personnel sont à rajouter à ces chiffres 2014.

Ce mouvement de mutations/promotions était le dernier organisé par filière avant le grand big bang de la gestion fusionnée qui débutera au 1^{er} janvier 2015.

Rappelons en effet que s'est ouvert depuis janvier 2014 un cycle de négociations avec les OS pour déterminer les règles d'accès aux postes comptables applicables au 1^{er} janvier 2015 ! La cible serait une défiliarisaiton totale où chacun pourrait postuler sur le poste qu'il souhaite (FF ou GP). Mais, à ce jour,

les propositions inacceptables de l'administration lors des Réunions Techniques d'Approfondissement (RTA) n'ont produit qu'un seul résultat : diviser les grades entre eux du fait de la réduction très forte de leurs possibilités de promotion.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** incite fortement à signer la pétition en ligne sur son site pour un accès équitable de tous à tous les postes. [Signez là](#) sans tarder !

Sur les mutations 2ème semestre 2014 :

L'administration explique qu'elle est dans l'incapacité de pouvoir distinguer informatiquement les demandes de mutations des demandes de promotion de la filière fiscale. Cela n'aide pas les élus pour établir des bilans ou faire des projections. 2 112 demandes ont été déposées, y compris celles des IP de la FF. Des collègues ont pu déposer des demandes simultanées de mutations dans leur grade et de promotions au grade supérieur.

L'allongement de la durée de cotisations pour percevoir une pension à taux plein amène les collègues à rester plus longtemps en activité. Cette situation a pour effet de réduire la fluidité des mutations, certains postes n'étant pas libérés et donc, impossibles à obtenir en mutations. Les collègues partis prendre leur grade ont de plus en plus de mal à revenir sur leur département d'origine, y compris au titre du rapprochement de conjoint, rapprochement familial, ou en cas de problèmes de santé, etc..). Certains départements sont « bouchés » (sud-ouest ou DOM par exemple) pour plusieurs mouvements. Le départ sans certitude de retour rapide est un véritable dilemme pour se porter candidat.

Par ailleurs, le gel de postes décidé unilatéralement par certaines directions locales (pour de prochaines restructurations) aggrave les situations. L'administration centrale précise cette notion de poste « gelé » : des DRFIP ou DDFIP réfléchissent à des fusions de postes comptables et demandent donc à la DG de les geler. La DG accepte systématiquement car elle préfère ne pas faire arriver un cadre sur un poste qui aura vocation à fermer 6 mois après.

Pour F.O.-DGFIP, il faut combattre ce cocktail imbuvable : démarche stratégique (avec tout ce qu'elle entraîne de conséquences en termes de démantèlement du réseau territorial) **+ propositions des RTA** (qui laisse augurer de sombres perspectives de promotion et de mutations).

Sur les promotions 2ème semestre 2014 :

Les élus ont eu droit au sempiternel débat sur les promotions sur place avec les mêmes arguments de l'administration ressassés de CAPN en CAPN.

La position de l'administration implique une mise en concurrence systématique.

Pour les comptables :

- l'IFiP ayant réussi la sélection au grade d'IDiv CN, dont le poste passe de C4 à C3, peut obtenir la promotion sur son poste si aucun IDiv CN ne demande son poste à la mutation et si aucun IFiP du vivier positionné avant lui ne demande le poste en question.
- l'IDiv CN qui remplit les conditions de passage au grade d'IDiv HC, dont le poste passe de C3 à C2, est promu sur son poste si aucun IDiv HC, AFiPA ou IP ne le demande à la mutation et si personne de plus ancien que lui ne le demande à la promotion HC.

Pour les non comptables :

L'IFiP du vivier qui demande un emploi d'IDiv CN administratif vacant sans qu'un plus ancien ne le demande l'obtient. Il en est de même pour un IDiv CN qui demande un emploi d'IDiv HC administratif.

Les transformations ou création d'emplois (IDiv CN ou IDiv HC) sont demandées par les directions locales puis examinées et validées ou pas par la Direction Générale. La Direction Générale rappelle que les créations d'emplois d'IDiv expert sont financées par des emplois d'IDiv administratifs.

La position de F.O.-DGFIP est très claire et ne varie pas : le syndicat demande la promotion sur place de tous les collègues dont le poste a été reclassé dès lors qu'ils remplissent les conditions. Ce système existait jusqu'à 2012 dans la filière GP et permettait une fluidité des mouvements et promotions. Désormais, c'est la loterie, sauf à être le seul candidat sur le poste ...ce qui est très rarement le cas !

Exemple : Obligation pour le collègue IDiv CN (qui remplit pourtant les conditions pour accéder à HC), dont le poste est reclassé de C3 à C2, de participer au mouvement en postulant sur son poste ! Cette mise en concurrence bloque la situation puisque si un collègue déjà IDiv HC (ou IDiv CN plus ancien) postule sur le poste concerné, l'actuel titulaire ne peut être promu sur place MAIS dispose d'un délai de 3 ans pour trouver « la bonne chaise ». In fine, il n'y a que des perdants !

F.O.-DGFIP s'est étonné, lors de cette CAPN, de l'alignement de plusieurs autres OS sur sa position sur ce sujet sensible des reclassements et promotions sur place ; certains auraient-ils un double langage selon qu'ils se trouvent en RTA ou en CAPN ?

Comprenne qui pourra !

Sur la promotion à IDiv CN

116 IFiP ont été promus (NB : 126 au 2ème semestre 2013) ; pour autant certains qui avaient fait des demandes élargies (plus d'une centaine de postes) n'obtiennent pas satisfaction. La question du dimensionnement du vivier se pose inmanquablement. Ce sujet délicat devrait être traité lors d'une Réunion Technique d'Approfondissement.

Les postes d'IDiv CN vacants à l'issue du mouvement de mutations des IDiv CN ont été proposés aux IFiP du vivier. Ils avaient moins de 24 heures pour se déterminer, ce que **F.O.-DGFIP** n'a pas manqué de critiquer par la voix de ses élus.

Quid de l'égalité des chances pour ceux qui étaient absents le jour J ?

À l'issue de la CAPN, il reste 12 emplois vacants en GP (10 comptables, 1 administratif et 1 informatique) et 1 (informatique) en FF. Les 10 emplois de comptables GP seront proposés à l'article 23 pour les IFiP.

F.O.-DGFIP rappelle :

- aux inspecteurs sélectionnés en 2012 (vivier 2013) qu'il ne leur reste plus qu'un seul tour de sélection (1^{er} semestre 2015) pour prendre un emploi d'IDiv CN,
- aux inspecteurs sélectionnés en 2013 (vivier 2014) qu'ils peuvent participer encore aux deux mouvements de 2015 et au 1^{er} de 2016.

Votes :

Unanimité des représentants CONTRE les propositions de l'Administration mais pour des motifs souvent différents.

Pour les élus **F.O.-DGFIP**, même s'ils saluent le changement de position de la direction générale sur le traitement des dossiers prioritaires, le défaut de traitement de situations sociales difficiles et le blocage sur les promotions sur place ne peuvent emporter un vote favorable.

Les autres sujets abordés :

- Les recrutements de chargé d'enseignement dans les écoles de formation : aucun IDiv.
- Un refus de congé de formation professionnelle.
- Les promotions au grade d'IDiv HC à titre personnel (ou fin de carrière) concernent 19 collègues (13 FF et 6 GP) ; Aucun refus par ailleurs.
- Le recrutement pour des emplois hors métropole : 4 collègues concernés.

- Affectation d'un IDiv Expert.
- Une incompatibilité de fonctions.

Les élus **F.O.-DGFIP** :

Pour les IDiv HC : Jean-François PAS - Sylvain HURET

Pour les IDiv CN : Jean-Pierre SALVADOR

Experts :

Pascal LACROIX (IDiv CN)

Jean-Paul PHILIDET (IDiv CN)



Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Les IDiv de la DGFIP s'interrogent encore et toujours sur le degré de confiance qu'ils peuvent accorder à un Directeur Général qui leur affirme qu'ils ont et qu'ils auront une place centrale dans cette direction. Ils n'ont rien dans leur environnement professionnel qui leur permette d'y apporter le moindre crédit et ce ne sont pas les dernières déclarations de notre nouveau ministre M. SAPIN faite à la délégation FO Finances le 17 avril qui peuvent les rassurer.

En ce qui concerne les CAPN, et notamment celle d'aujourd'hui, **F.O.-DGFIP** estime que les élus des personnels doivent être représentatifs du réseau et continuer à exercer des fonctions comptables ou administratives. Le secrétariat général de notre syndicat vient donc en soutien logistique des élus pour leur permettre de préparer les CAPN dans les meilleures conditions au bénéfice de leurs mandants. Votre refus de communiquer les documents de travail de CAPN à notre secrétariat national nous pénalise lourdement ; nous demandons donc à nouveau que ces documents soient transmis aux secrétariats nationaux des élus des personnels.

Les élus **F.O.-DGFIP** prennent acte de votre évolution positive en ce qui concerne les modalités d'affectation concernant les prioritaires en historisant sur chaque département afin de garantir l'équilibre des arrivées et le respect du quota des 50 % (prioritaires/convenances personnelles). Les promotions d'Inspecteurs faites sur des emplois vacants demandés par des collègues IDiv CN à titre prioritaire lors des mouvements précédents avaient participé à nos protestations et à notre vote contre à la précédente CAPN.

À la publication des projets, nous constatons que 21 emplois : comptables C3 et administratifs demeurent vacants en GP et 1 en FF. C'est du jamais vu ! Cela conforte notre revendication constante de remettre en œuvre comme cela était le cas à l'ex DGCP le séquençement. Le choix de l'administration, conforté par certaines OS, de grouper sur une seule CAPN les mutations C2 et administratifs, les promotions à IDiv HC, les mutations C3 et administratifs ainsi que les promotions à IDiv CN induit des lourdeurs au final dommageables pour les services. Les cadres se voient contraints de postuler à l'aveugle alors qu'un séquençement en plusieurs CAPN leur donnerait une lisibilité complète des vacances d'emplois et faciliterait le choix de certains candidats. **F.O.-DGFIP** défend les IDiv mais aussi les services. Les situations de gestion de postes comptables en intérim ne sont que des palliatifs. Il ne faut pas oublier les agents qui travaillent dans des conditions difficiles dans ces postes et qui doivent être managés et aidés.

Nous regrettons que le palliatif trouvé par l'administration de publier les postes demeurés vacants sur Ulysse le 23 avril avec un délai de réponse le 24 avril à 14 h 00 se révèle totalement ingérable pour les collègues.

Au sujet des reclassements, dès lors que le poste est reclassé et que le titulaire remplit les conditions statutaires pour l'accès au grade supérieur, nous exigeons sa promotion sur place. Alors que :

- tous les cadres dont le poste a bénéficié d'un reclassement au 1er janvier 2012 ont pu être promus sur place, sans mise en concurrence,
- les cadres de la FF dont le poste a bénéficié de la redistribution des indices CH échelle chiffre ont également été promus sur place sans concurrence,
- au mouvement du 2^{ème} semestre 2014 nous constatons qu'il en est de même pour certains agents comptables, vous refusez cette possibilité aux comptables de la GP dont le poste est reclassé suite à des restructurations décidées et imposées par l'administration ainsi qu'aux comptables de la filière fiscale dont le poste est reclassé échelle lettre.

Or, ces comptables s'investissent dans ces opérations souvent lourdes et doivent pouvoir récolter les fruits de leur investissement en étant promu sur place.

Nous ne pouvons accepter sans réagir que pour certains la promotion sur place c'est OUI et pour d'autres c'est NON. Les IDiv CN administratifs qui espèrent une promotion sur leurs fonctions doivent savoir s'ils peuvent continuer à espérer ou pas. Nous souhaitons une position claire de votre part pour que chacun puisse comprendre et avoir des perspectives de carrière.

Les IDiv constatent que les difficultés sont croissantes et de plus en plus préoccupantes :

- L'effet continu des suppressions d'emplois rend impossible l'exercice correct au quotidien de l'ensemble des missions. D'arbitrages en renoncements les IDiv vivent de plus en plus mal l'insatisfaction du travail pas ou mal fait, malgré les efforts qu'ils déploient avec l'ensemble de leurs collaborateurs.
- De nombreux comptables ne se sentent plus soutenus par leur hiérarchie locale face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer tant avec les élus qu'avec les usagers.
- Faute pour la DGFIP d'avoir clairement affiché pour les IPFIP et les AFIPA une véritable doctrine d'emploi de cadres supérieurs de Direction, ces derniers sont dans une logique de se rabattre sur les affectations sur les postes comptables indicés hors échelle lettres. En cascade se profile donc le blocage des postes C2 et C3. Et ne parlons pas des postes C4 sacrifiés sur l'autel des futures restructurations.

Les incertitudes sur les débouchés font craindre aux Inspecteurs Divisionnaires de ne plus pouvoir dérouler la carrière qu'ils pouvaient légitimement espérer par l'accès aux postes comptables HEA/HEB. Faut-il rappeler que 75 % des postes comptables étaient offerts aux IDiv à l'ex DGCP ?

Alors que les mouvements sur les postes C2 et C3 pour le 2^{ème} semestre 2014 sont les derniers effectués par filière soumis à l'avis de cette CAPN, **F.O.-DGFIP** tient à vous rappeler sa position concernant la situation des IDiv HC.

Si pour **F.O.-DGFIP** il est important de réfléchir à la mise en place d'un système permettant une véritable carrière de comptable au bénéfice bien compris des cadres supérieurs et de la DGFIP, il ne saurait être question de passer par le compte pertes et profits la situation de ceux qui remplissent aujourd'hui les conditions d'accès aux postes indicés, notamment hors échelle lettres pour les IDiv HC. C'est pourquoi, au-delà des objectifs sur la cible à atteindre, il est indispensable de mettre en place une période transitoire d'au moins cinq ans. En effet, alors que la fusion ne devait pas faire de perdants, cette catégorie de cadres verrait se fermer brutalement l'accès à ces postes.

De plus, **F.O.-DGFIP** juge inacceptable les propositions faites lors des Réunions Techniques d'Approfondissement sur l'accès des IDiv aux postes comptables, ces dernières reconfigurant totalement à la baisse les possibilités d'accès à tous les postes de C4 à C1.

Aujourd'hui, c'est la possibilité même d'exercer la fonction de comptable qui est menacée pour la grande majorité d'entre nous.

Enfin, **F.O.-DGFIP** dénonce les effets néfastes de la politique d'austérité qui remet en cause les déroulements de carrière et les conditions de vie au travail des agents de la DGFIP.

Alors que la valeur du point d'indice ne sera pas réévaluée de 2010 à 2017 et que les effectifs sont en constante diminution, les agents de la DGFIP ne veulent pas servir de boucs émissaires à l'opinion publique. Les ministres doivent cesser cette instrumentalisation pour tenter de justifier l'amplification des efforts alors que les agents de tous grades ont beaucoup donné et que les services sont à bout de souffle. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** appelle les cadres ainsi que l'ensemble des personnels de la DGFIP à manifester leur « ras-le-bol » en se mettant en grève et à participer aux manifestations sur l'ensemble du territoire le 15 mai prochain.

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le

(signature) ➔ **66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu**

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP